



Mairie de Barneville-Carteret  
02 33 53 88 29  
contact@barneville-carteret.fr



[www.barneville-carteret.fr](http://www.barneville-carteret.fr)

facebook

tapez : ville de barneville-carteret

Directeur de publication :  
Pierre GEHANNE

## FEUILLE D'INFORMATION MUNICIPALE N°1 JUILLET 2014

### Le mot du Maire



Un peu plus de trois mois après les élections, la nouvelle équipe municipale est désormais bien en place et au travail. C'est une équipe soudée qui ne doit pas se contenter de gérer le quotidien. Elle a le devoir de faire partager une vision et un cap pour préparer l'avenir de notre belle commune. Cela suppose une écoute et un dialogue constant avec les habitants afin de rendre notre commune encore plus attractive et de protéger ceux qui en ont besoin. Notre première lettre d'information municipale, notre nouveau site web ([www.barneville-carteret.fr](http://www.barneville-carteret.fr)), ainsi que notre page facebook (ville de barneville-carteret) vous donneront des informations régulièrement mises à jour sur notre ville.

La volonté d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens ne nous fait pas oublier des investissements de plus grande ampleur qui conditionneront notre avenir, même si la situation financière, nationale et locale, nous contraint à être rigoureux dans nos choix.

Ainsi nous nous réjouissons que le conseil Général ait entièrement repris à son compte notre projet d'extension et d'aménagement de la zone portuaire. Bien sûr nous savons tous que cela prendra du temps mais les vents sont favorables et les courants porteurs.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

### Le budget

Le budget communal est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune.

La préparation du budget relève du maire.

Elle nécessite une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année à venir.

Les budgets communaux doivent toujours être votés en équilibre, réel et sincère, suivant un calendrier établi par la loi avant le 15 avril ou le 30 avril, cela dépend.

Le budget a donc été préparé et voté avant les dernières élections municipales, comme c'est souvent l'usage.

Force est de constater que figurent à ce budget 2014 en section d'investissement :

#### Des emprunts pour 1 million d'euros

Des dépenses certaines dans leur principe et leur montant, par exemple celles concernant les travaux exceptionnels d'enrochements suite aux tempêtes du début d'année (environ 1000000 € qu'il a bien fallu régler).

#### Des recettes illusoires :

. 1 - du produit de la vente des terrains communaux, destiné à l'improbable Aquavillage, improbable entre autres du fait d'une révision partielle du plan local d'urbanisme non encore vraiment engagée, et de la caducité, faute d'avoir été prorogée, de la promesse de vente.

. 2 - du produit de la vente d'autres terrains non identifiés ou bâtiment n'ayant fait l'objet d'aucune décision de vente en conseil municipal, Ensemble pour ces deux postes environ 706000 €.

. 3 - des subventions espérées pour financer les enrochements mais non obtenues pour cause de non éligibilité de ces travaux au fonds BARNIER : environ 500000 €.

Soit un déficit réel d'environ 1200000 € qu'il faudra bien compenser par des économies de fonctionnement et d'investissement peut-être aussi avec de nouveaux emprunts.

Depuis notre élection, d'autres subventions exceptionnelles ont été recherchées et obtenues non sans mal, soit environ 200000 € qui viendront (avec la récupération de la TVA sur travaux l'an prochain) bien imparfaitement « combler une partie de la brèche ».

Nous sommes donc en présence d'un budget communal 2014 certes en équilibre comme la loi nous y oblige, mais qui manque singulièrement tantôt de sincérité et tantôt de réalisme.

Par ailleurs, les engagements de campagne électorale de n'augmenter ni les impôts locaux ni la dette globale de la commune, déjà trop importante, (environ 6 millions d'euros), doivent être tenus.

Une pause dans les investissements est donc inéluctable d'autant que la réduction des dépenses des collectivités territoriales de 11 milliards sur trois ans a été confirmée par le gouvernement.

Le temps de la lucidité budgétaire est venu.

Souhaitons que la durée de cette pause soit la plus courte possible.

JP LAURENT

## La salle des Douits

Dans les premiers jours de notre mandat, nous avons constaté que la salle des Douits et le Centre Eugène Godey risquaient une fermeture administrative et étaient sous le coup d'une procédure judiciaire.

Voilà plus de cinq ans, des riverains s'étaient plaint de nuisances sonores, et la précédente Municipalité, reconnaissant le bien fondé de ces plaintes, s'était engagée à effectuer des travaux, qui finalement n'eurent pas lieu.

On ne peut que regretter cette situation. Il est évident que ces équipements ne peuvent être utilisés sans tenir compte des prescriptions de la législation concernant les réglementations sur le bruit. Nous avons donc, pour éviter la fermeture, été obligés de prendre des mesures d'urgence.

Dans un premier temps, seuls, les réunions, conférences, spectacles et repas de famille qui ne sont pas susceptibles de créer des nuisances pour les riverains seront autorisés. Le scellement du limiteur de son sera assuré et les sorties par les portes latérales seront interdites. Au début des manifestations, les portes d'entrée devront rester closes jusqu'à la fin, avec une sortie par l'arrière, autorisée pour les fumeurs.

A plus long terme, une remise aux normes sera assurée, dès que nous en aurons les moyens financiers. En outre, il faut dès maintenant envisager un nouvel équipement capable d'accueillir réunions diverses et spectacles culturels.

C. DUPONT

## La situation des plages et du littoral

Les tempêtes hivernales ont endommagé considérablement le littoral de la Côte des Isles et particulièrement le front de mer et les plages de notre commune. Les enrochements et les apports de sable effectués à la hâte ont heureusement permis de préserver le boulevard maritime mais les dégâts sur les entrées de plage ont été très importants.

### Les travaux effectués :

Depuis 3 mois, les équipes des services municipaux ont eu fort à faire pour remettre les choses en état et permettre à la saison estivale de se dérouler dans de bonnes conditions :

#### - Plage de Barneville :

Des escaliers en bois ont été installés pour permettre de rouvrir des accès à la plage.

Des ganivelles (clôtures en bois de châtaigner) ont été installées pour préserver les apports de sable effectués en haut des enrochements.

#### - Plage de Carteret :

Remplacement de l'enrobé de l'entrée de plage par une grande dalle de béton qui devrait résister davantage aux intempéries et à l'immersion.

Réfection des rambardes sur la partie arrondie devant le poste de secours.

Rechargement en béton du dessous de la dalle au dessus des enrochements du fond de la plage

#### - Digue du havre :

Rehaussement de 50 cm de la digue de la Grève d'OR.

### Le nettoyage des plages :

#### -Nettoyage Plage de La Vieille Eglise :

Une opération de nettoyage exceptionnelle a été effectuée par les services techniques de la Commune au mois de mai pour évacuer des tonnes d'algues mélangées à des macro déchets (résidus divers en matière non dégradables) déposés par la mer. Les tempêtes de début d'année ont accentué fortement les dépôts de ces déchets dont le volume a été évalué à plus de 110 m<sup>3</sup>.



### - Le nettoyage des plages en général :

Comme tous les ans, selon un protocole mis en place en 2005, la responsabilité de cette opération est partagée entre la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui a confié à Astre Environnement le nettoyage de la partie littorale (partie recouverte par la mer) des plages de Denneville à Baubigny et les communes du littoral concernées pour la partie haute des plages et les accès à ces plages.

Comme tous les ans, notre commune a recruté 8 vacataires qui se relaient pendant les mois de Juillet et Aout. Ils sont chargés de nettoyer les accès aux plages surveillées de Carteret et Barneville ainsi que la partie des plages qui n'est pas recouverte par la mer pendant la saison d'été.

NB : En concertation avec Astre environnement et le Garde du littoral, une opération exceptionnelle de **nettoyage de la Flèche Dunaire** (Dunes littorales entre Barneville et Carteret) a été effectuée, cette opération prise en charge par la commune était rendue nécessaire par l'apport exceptionnel de macro-déchets du aux tempêtes hivernales. Dans le futur, ce nettoyage devra être effectué dès le mois d'avril et pris en charge dans le cadre d'une action conjointe avec les services de l'état, et l'intercommunalité.

### Une nouvelle information sur les plages :

- L'affichage réglementaire qui nous est imposé a considérablement augmenté au cours de ces dernières années, l'obtention des labels de qualité comme le Pavillon Bleu, notre volonté d'informer sur les règles essentielles et élémentaires de protection de l'environnement ont amené le service chargé du littoral à regrouper ces affichages, jusque là un peu éparpillés, sur 2 panneaux qui viennent d'être installés aux entrées de plage. Nous incitons les usagers des plages à lire attentivement ces informations et instructions dont la lisibilité sera encore améliorée dans les années à venir.

### Le Chenal :



Les tempêtes de l'hiver 2013 2014 ont provoqué un afflux d'algues dans le chenal qui mouillées abondamment par la nappe d'eau douce s'écoulant sur le versant sud se décomposent en produisant les nuisances olfactives que nous subissons hélas depuis trop longtemps. Pour limiter ces nuisances, nous avons procédé comme cela avait été effectué en 2013 à une opération de rejet de ces sédiments dans le milieu du chenal à marée descendante. Ce procédé pour être vraiment efficace, vu la quantité de sédiments à évacuer, ne peut avoir lieu que lors de marées supérieures à un coefficient de 95. Par ailleurs cette opération qui demande une autorisation exceptionnelle de la Police des eaux littorales ne peut se dérouler qu'avant le 15 juin ou après le 15 septembre, le seul créneau possible était donc celui du mois de mai. La quantité de sédiments était telle que l'évacuation n'a été que partielle, mais nous pensons cependant que la nuisance a été sensiblement diminuée. (Pour information, le coût de cette opération a été de 15 600 euros).

### Le Plan de Prévention des Risques Littoraux :

Les services de l'état ont décidé dès le mois de décembre 2011, soit environ 20 mois après la tempête Xynthia de lancer une procédure d'analyse poussée des risques littoraux sur le territoire allant de Barneville-Carteret à Saint Lô d'Ourville. (l'extension à Portbail et Saint Lô d'Ourville a été ajoutée récemment). Les objectifs des PPRL sont d'identifier les zones à risque sur un territoire et d'y définir des règles d'urbanisme adaptées.

Pour information, la qualification de risques littoraux recouvre les notions suivantes :

- le recul du trait de côte,
- la migration dunaire,
- la submersion marine liée à un phénomène tempétueux.

Les premières conclusions concrètes de ce PPRL sont attendues pour le milieu de l'année 2015 et donneront lieu à une enquête publique pour une approbation probable en fin d'année 2015. Ces conclusions donneront lieu à des servitudes qui seront automatiquement applicables sous forme de règles dans le Plan Local d'Urbanisme.

### Procédure de Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Compte tenu du PPRL en cours et de l'obligation d'aller à terme vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le calendrier et le contenu de la Révision du Plan Local d'Urbanisme seront mis au débat lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Point sur le Boulevard Maritime :

Une réunion de concertation avec les riverains du Boulevard Maritime a eu lieu le samedi 21 juin. Cette réunion qui s'est déroulée dans un excellent climat avait pour objectif d'échanger les points de vue et d'expliquer la position de l'équipe municipale sur l'évolution du Boulevard et la défense contre la mer. Il a été réaffirmé que le souhait de la municipalité de maîtriser le foncier du cordon dunaire (lais de mer) entre le boulevard maritime et les enrochements n'a pour seul objectif que de mieux coordonner les actions de défense contre la mer et d'entretenir ce cordon dunaire, que la commune a reconstitué à ses frais par des apports de sable importants après les tempêtes du mois de janvier. En aucun cas ce cordon dunaire dont la végétation doit être homogène et adaptée à sa stabilisation ne sera utilisé pour un élargissement du boulevard maritime et des aménagements de parkings, la municipalité s'y engage et prendra des dispositions juridiques pour que les municipalités suivantes soient tenues par cet engagement. Les propriétaires qui souhaiteraient malgré tout conserver la maîtrise de ces parcelles, s'engagent de fait à en assurer, à leurs frais la défense contre la mer. J.L. REVERT

## Le Maire



Pierre GEHANNE

pierre.gehanne@barneville-carteret.fr

## Les Maires-adjoints



- Jean-Louis REVERT : Urbanisme-Environnement et Plages. [Jean-louis.revert@barneville-carteret.fr](mailto:Jean-louis.revert@barneville-carteret.fr)
- Annick MARIE : Education, Jeunesse et Culture. [annick.marie@barneville-carteret.fr](mailto:annick.marie@barneville-carteret.fr)
- Stéphane PINABEL : Affaires Economiques, Commerces et Sports. [stephane.pinabel@barneville-carteret.fr](mailto:stephane.pinabel@barneville-carteret.fr)
- Annie POISSON : Affaires Sociales et Logement. [annie.poisson@barneville-carteret.fr](mailto:annie.poisson@barneville-carteret.fr)
- Thierry TOTAIN : Travaux, Voiries [thierry.totain@barneville-carteret.fr](mailto:thierry.totain@barneville-carteret.fr)

## Les Conseillers Délégués



- Claude DUPONT : relations extérieures, rapport avec les Collectivités et Administrations.
- Corinne LAUFER : Vie Associative, Vie Quotidienne, Manifestations.
- Jean-Pierre LAURENT : Affaires Juridiques et Finances.

## Le Conseil Municipal



- Christophe BELZ
- Alain DESPLANQUES
- Elisabeth DUHOUX
- Delphine JIMENEZ-GRENIER
- Philippe FAUVEL
- David LEGOUET
- Sighilde LEGOUPIL
- Claudine LEMARDELE
- Gaële LEROUVREUR
- Edwige PERINET

## Les Conseillers Communautaires

- Pierre GEHANNE, membre du bureau communautaire
- Annick MARIE
- Claude DUPONT, 1er Vice Président de la Communauté de Communes
- Claudine LEMARDELE
- Jean-Louis REVERT
- Alain DESPLANQUES, 2ème Vice Président de la Communauté de Commune
- David LEGOUET

## Les Commissions extra-municipales

### PATRIMOINE :

Représentants du conseil municipal : Annick MARIE, Corinne LAUFER, Claudine LEMARDELE, Annie POISSON  
 Représentants extérieurs : Jean BARROS (président de la commission), Alain BLANCHETON, Thierry VASSELIN, Eugène DANNET, Alain DE LEPARS, René LATTES, Jean-Pierre PIGNOL.

### CULTURE :

Représentants du conseil municipal : Annick MARIE (présidente de la commission), Jean-Louis REVERT, Corinne LAUFER, Claudine LEMARDELE, ANNIE POISSON  
 Représentants extérieurs : Martine LE ROUX, Catherine SCAILLET, Julie MESNIL

La municipalité a également souhaité se doter de conseillers municipaux référents sur chacun des trois pôles de la commune. Ces conseillers assurent le lien entre les habitants du secteur concerné et la municipalité :

- pour le secteur du Bourg : Gaële LEROUVREUR et Sighilde LEGOUPIL
- pour le secteur de Carteret : Edwige PERINET et Elisabeth DUHOUX
- Pour le secteur de la Plage : Claudine LEMARDELE et Jean-Louis REVERT